Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
EN INDONESIE

REUNION DU 3 DECEMBRE 2015

CONSEIL CONSULAIRE POUR LA PROTECTION ET L'ACTION SOCIALE

COMPTE-RENDU

PARTICIPANTS A LA REUNION :

Corinne Breuzé, ambassadeur de France en Indonésie, président du conseil consulaire

Alain Pierre Mignon, conseiller élu à l'AFE

Jacques Luçon, conseiller consulaire

Hélène Le Touzey, conseiller consulaire

Myriam Hustache, présidente de l'UFE-Indonésie

Pierre-Antoine Gounand, chef de chancellerie, secrétaire de séance

Le président ouvre la séance à 11h00 et rappelle le principe de confidentialite qui régit les débats ; les participants s'engagent à :

- ne pas révéler l'avis exprimé par les différents membres sur les dossiers présentés ;

- ne divulguer aucun élément relatif aux situations des familles étudiées.

20 Jalan M. H. Thamrin JAKARTA Pusat, 10350 ☎ (62)(21) 2355 7600 télécopie (62)(21) 2355 7601
http://www.ambafrance-indonesie.org

- *Bilan de la commission nationale en 2015*

1) Les dépenses en aides sociales des CCPAS sont en baisse de 3,21% (consommation 2014 : 14 049 802 € contre 14 515 851 € en 2013).

2) On enregistre une baisse (-6,67 %) du nombre global des allocataires **4 515 personnes ont réellement bénéficié d'une prestation mensuelle en 2014.** La seule prestation dont le nombre d'allocataire est en légère hausse est l'allocation enfant handicapé (AEH)

3) Le montant alloué aux **secours mensuels spécifiques enfants** a très notablement baissé en 2014 (-27,83%).

4) En ce qui concerne **les aides ponctuelles** : on constate cette année une forte augmentation (32,91%) des dépenses au titre des **secours occasionnels** (Français inscrits au Registre) pour un nombre total de 3630 aides accordées. La DFAE a en effet souhaité compenser la rigueur dans les attributions d'allocations mensuelles par la possibilité pour les postes d'intervenir par le biais de ces aides ponctuelles.

5) Compte tenu d'un effet change défavorable à l'euro en 2014, la différence entre les propositions des postes pour 2015 et l'enveloppe allouée au titre de l'aide sociale se monte à **1.950.333 €.**

6) Dans ce contexte la DFAE a décidé d'appliquer les restrictions suivantes sur la réévalution des taux de base pour 2015:

- L'ensemble des taux de base a été plafonné à la demande du poste (comme en 2014)

- L'évolution du coefficient change/prix a été plafonnée à 1,2

7) Pour la campagne 2016 le Département envisage de prendre en compte les revenus des parents pour le calcul de l'allocation enfant handicapé (AEH). Au-delà de ressources deux fois supérieures au taux de base, l'AEH pourrait ne plus être attribuée.

- *Enquête sur le coût de la vie – proposition du nouveau taux de base*

Le taux de base était de **222 €** en 2014. La proposition d'augmentation à **247 €** du taux de base faite par le conseil consulaire a été retenue par la commission permanente.

La commission permanente prend en compte la variation du taux de chancellerie de février n à février n+1. Le conseil consulaire, qui se tient à l'automne, ne dispose pas de cette dernière donnée pour établir sa proposition de taux.

L'application stricte de l'effet change aurait du conduire à un taux de base de 277 € en 2015 mais la commission permanente a plafonné la hausse sur la proposition du conseil consulaire, qui n'a pas pris en compte une forte appréciation de la roupie à l'hiver 2014.

En l'absence de proposition du poste la DFAE aurait, compte tenu des contraintes budgétaires évoquées ci-dessus, appliqué de toutes façons un plafonnement à 20% de hausse, soit un taux théorique de **266 €**

Cette année l'inflation se monte à **6,80 %** et l'effet taux de change à **-5,31 %** (au taux actuel soit 14.749 IDR pour 1 euro)

Compte tenu de ces éléments plusieurs options sont envisageables pour la proposition de taux de base 2016 :

- application stricte de l'effet change prix sur le taux de 2015 soit **250 € (+1,2%)**
- application stricte de l'effet change prix sur le taux de 2015 s'il n'avait pas été plafonné par la commission permanente soit **280 € (+13%)**
- application stricte de l'effet change prix sur le taux de 2015 s'il avait été plafonné à 20% par la commission permanente soit **269 € (+8,9%)**

Le conseil consulaire décide de proposer un taux de base de **269 €** pour 2016

Ce taux permet de rattraper en partie la perte de pouvoir d'achat en monnaie locale des allocataires liée à la sous-évaluation du taux de base 2015 tout en respectant la décision du Département de plafonner l'augmentation des taux en 2015 à 20% maximum.

Cette proposition prend également en compte l'effet change prix constaté lors de la campagne actuelle.

- *Propositions d'allocations*

7 dossiers sont examinés.

- *Aide à l'accès à la troisième catégorie aidée de la CFE*

2 nouvelles demandes sont présentées à la validation du conseil consulaire . Pour rappel 3 demandes ont été validées en cours d'année par le conseil consulaire.

- *Organismes locaux d'entraide et de solidarité*

.

Aucune demande de subvention n'a été déposée cette année.

La séance est levée à 12h00 par le président du conseil consulaire.